

BILAN SOCIAL 2016

Périmètre (AC-SCN)

Administration centrale & Services à compétence nationale

- Emplois et effectifs
- Rémunérations et charges salariales sur titre 2
- Parité Femme/Homme
- Formation
- Données relatives au handicap
- Relations sociales



SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales

Bureau de l'emploi et de la politique de rémunération



Précisions méthodologiques

Le bilan social ministériel 2016 a été présenté lors du CTM du 4 décembre 2017.

Les données ont été extraites du bilan social 2016 puis retravaillées sur périmètre AC et SCN.

L'ensemble des données exprimées sont en ETP et traduisent l'exécution à la date du 31/12/2016.

Tous les agents exerçant en AC et SCN sont rémunérés sur le titre 2.

On entend par charges communes, les agents affectés : à la présidence de la République, aux comités des commissions de correspondants (CRDOA, comité d'histoire), les déchargés syndicaux.

Les agents MAD en AD et en BMC sont exclus du périmètre d'observation.

1 - EMPLOIS ET EFFECTIFS

TABEAU DE SYNTHÈSE DES EFFECTIFS DU MCC (LFI 2016)

2016	Plafond		Exécution		
	T2 (ETPT)	T3 (ETPT)	T2 (ETPT)	T3 (ETPT)	TOTAL (ETPT)
Etablissements publics	4 704	18 634	4 661	16 274	20 935
Administration centrale	1 720	0	1 702	0	1 702
Services à compétence nationale	1 790	0	1 752	0	1 752
Services déconcentrés	2 394	0	2 266	0	2 266
Services transférés aux collectivités locales	325	0	352	0	352
TOTAL	11 041¹	18 634	10 733	16 274	27 007

Périmètre
AC/SCN

Répartition des effectifs par type de structure, filière et sexe

Nouveau

Type de structure & filière	féminin		masculin		Total	
SCN	911	52,02%	841	47,98%	1752	100,00%
ACCUEIL SURVEILLANCE PUBLIC	248	38,38%	398	61,62%	645	100,00%
ADMINISTRATIVE	124	74,70%	42	25,30%	166	100,00%
AGENTS NON TITULAIRES	99	53,93%	84	46,07%	183	100,00%
METIERS D'ART	211	53,80%	181	46,20%	392	100,00%
SCIENTIFIQUE	230	62,95%	135	37,05%	366	100,00%
Administration centrale	1046	61,46%	656	38,54%	1702	100,00%
ACCUEIL SURVEILLANCE PUBLIC	21	34,61%	39	65,39%	60	100,00%
ADMINISTRATIVE	605	69,42%	267	30,58%	872	100,00%
AGENTS NON TITULAIRES	244	55,50%	196	44,50%	440	100,00%
METIERS D'ART	13	20,71%	49	79,29%	62	100,00%
SCIENTIFIQUE	163	60,78%	105	39,22%	268	100,00%
Total général	1 957	57%	1 497	43%	3 454	100%

Ventilation des effectifs par filière et catégorie

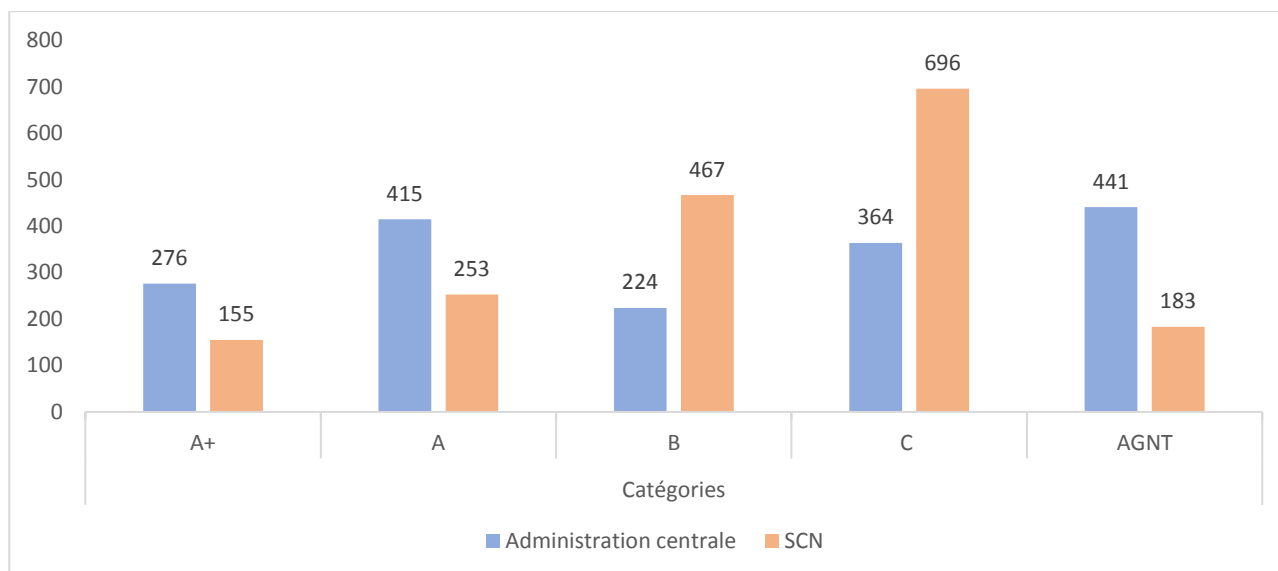
Type de structure/Filière	Catégories					Total
	A+	A	B	C	AGNT	
Administration centrale	276	415	224	364	441	1719
ACCUEIL SURVEILLANCE PUBLIC	0	9	10	41	0	60
ADMINISTRATIVE	155	263	179	275	0	872
AGENTS NON TITULAIRES	0	0	0	0	441	441
METIERS D'ART	0	4	10	48	0	62
SCIENTIFIQUE	121	138	25	0	0	285
SCN	155	253	467	696	183	1754
ACCUEIL SURVEILLANCE PUBLIC	0	26	99	521	0	645
ADMINISTRATIVE	8	31	35	93	0	166
AGENTS NON TITULAIRES	0	0	0	0	183	183
METIERS D'ART	0	50	260	83	0	392
SCIENTIFIQUE	147	147	74	0	0	368
Total général	431	668	691	1 060	624	3 454

¹ Comprend les emplois dédiés aux charges communes, aux apprentis et aux vacations.

Répartition des effectifs par type de structure et catégorie

Type de structure/Filière	Catégories					Total
	A+	A	B	C	AGNT	
Administration centrale	276	415	224	364	441	1719
SCN	155	253	467	696	183	1754
Total général	431	668	691	1 060	624	3 454

Effectifs ventilés par type de structure et catégorie



Répartition des agents par autorité d'emploi et statut (en %)

Autorités emploi / Statut	féminin	masculin	Total général
CABINET DU MINISTRE	46,82%	53,18%	100,00%
Agents non titulaires	35,64%	64,36%	100,00%
Agents titulaires	63,94%	36,06%	100,00%
CHARGES COMMUNES	29,27%	70,73%	100,00%
Agents non titulaires	33,33%	66,67%	100,00%
Agents titulaires	28,95%	71,05%	100,00%
DGLFLF	81,48%	18,52%	100,00%
Agents non titulaires	80,00%	20,00%	100,00%
Agents titulaires	82,35%	17,65%	100,00%
DIR GLE MEDIAS & INDUS CULT	54,09%	45,91%	100,00%
Agents non titulaires	58,35%	41,65%	100,00%
Agents titulaires	52,43%	47,57%	100,00%
DIRECTION GLE CREAT° ARTISTIQ	65,95%	34,05%	100,00%
Agents non titulaires	66,86%	33,14%	100,00%
Agents titulaires	65,78%	34,22%	100,00%
DIRECTION GLE DES PATRIMOINES	51,41%	48,59%	100,00%
Agents non titulaires	52,89%	47,11%	100,00%
Agents titulaires	51,24%	48,76%	100,00%
IGAC	55,81%	44,19%	100,00%
Agents non titulaires	40,00%	60,00%	100,00%
Agents titulaires	57,89%	42,11%	100,00%
SECRETARIAT GENERAL	67,40%	32,60%	100,00%
Agents non titulaires	57,72%	42,28%	100,00%
Agents titulaires	71,91%	28,09%	100,00%
Total général	56,64%	43,36%	100,00%

Répartition des effectifs par autorité d'emploi, statut et sexe

Autorités d'emploi	Agents non titulaires			Agents titulaires			Total général
	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	
CABINET DU MINISTRE	23	41	64	27	15	42	105
CHARGES COMMUNES	1	2	3	11	27	38	41
DGLFLF	8	2	10	14	3	17	27
DGMIC	25	17	42	56	51	107	149
DGCA	56	28	83	292	152	443	527
DGP	108	96	203	882	840	1722	1925
IGAC	2	3	5	22	16	38	43
SECRETARIAT GEN.	120	88	209	322	126	448	656
Total général	342	277	619	1625	1229	2855	3473

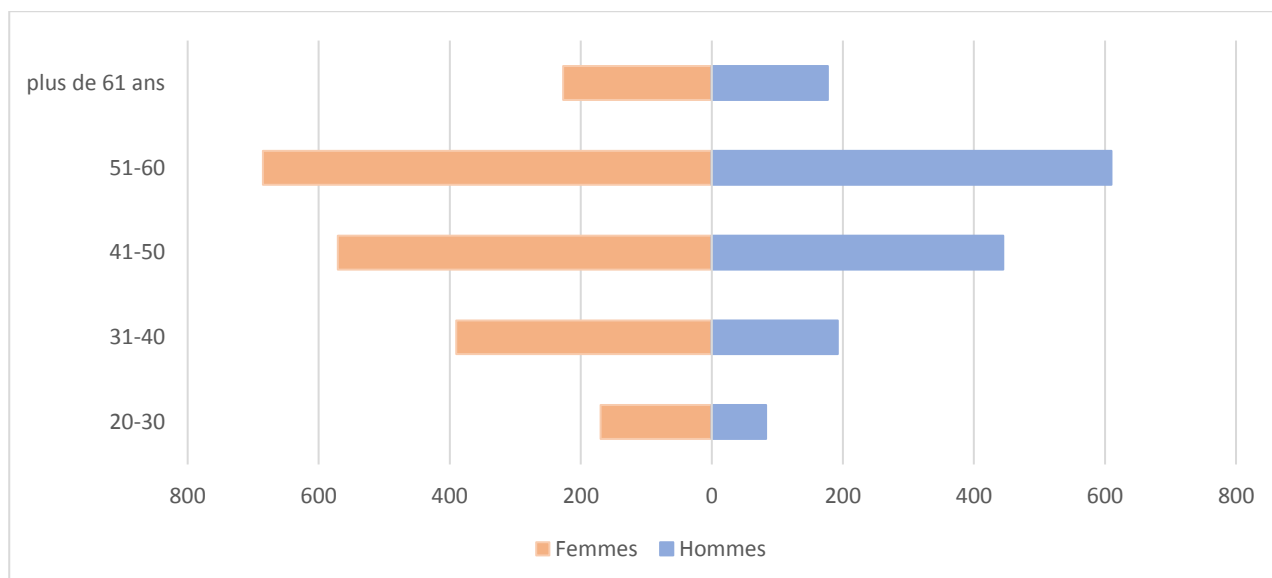
Répartition des effectifs par filière et corps

Filière/Corps	ETP
ACCUEIL ET SURVEILLANCE DU PUBLIC	705
ADJOINTS D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	562
INGENIEURS SERVICES CULTURELS ET PATRIMOINE	35
TECHNICIENS DES S.C ET DES B.F	109
ADMINISTRATIVE	1038
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	364
ADMINISTRATEURS CIVILS	34
ASSISTANTS SERVICES SOCIAL & INFIRMIERES	4
Attaché d'Administration	292
CHEF SERVICE	13
EMPLOIS FONCTIONNELS	49
ICCEAAC	50
INSPECTEURS GENERAUX DES AFFAIRES CULTURELLES	22
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	209
METIERS D'ART	454
ADJOINTS TECHNIQUES	131
CHEFS TRAVAUX ART	54
TECHNICIENS D'ART	270
SCIENTIFIQUE	653
ARCHITECTES ET URBANISTES ETAT	15
ASSINSTANTS INGENIEURS	12
BIBLIOTHECAIRES	3
BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES	5
CHARGES ETUDES DOCUMENTAIRES	134
CONSERVATEURS BIBLIOTHEQUE	19
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	253
CONSERVATEURS GENERAUX BIBLIOTHEQUE	7
INGENIEURS DE RECHERCHE	49
INGENIEURS DES MINES	1
INGENIEURS ETUDES	60
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	69
TECHNICIENS DE RECHERCHE	25
AGENTS NON TITULAIRES	624
Total général	3473

Répartition des agents par autorité d'emploi, sexe et classe d'âge

Autorités d'emploi	Autorité d'emploi	Femmes	Hommes	Total
Cabinet	20-30	5	5	10
	31-40	12	14	26
	41-50	16	9	25
	51-60	13	9	22
	plus de 61 ans	4	0	4
Chargess communes	20-30	0	0	0
	31-40	2	1	3
	41-50	3	11	14
	51-60	7	15	22
	plus de 61 ans	0	3	3
DGLF	20-30	1	0	1
	31-40	4	1	5
	41-50	10	0	10
	51-60	4	2	6
	plus de 61 ans	3	2	5
dgmic	20-30	14	7	21
	31-40	19	16	35
	41-50	20	25	45
	51-60	20	16	36
	plus de 61 ans	10	5	15
dgca	20-30	51	12	63
	31-40	57	21	78
	41-50	82	50	132
	51-60	134	68	202
	plus de 61 ans	37	30	67
dgp	20-30	77	44	121
	31-40	202	101	303
	41-50	287	281	568
	51-60	341	416	757
	plus de 61 ans	127	108	235
IGAC	20-30	0	0	0
	31-40	0	0	0
	41-50	1	1	2
	51-60	18	9	27
	plus de 61 ans	5	9	14
SG	20-30	22	15	37
	31-40	94	38	132
	41-50	152	68	220
	51-60	148	75	223
	plus de 61 ans	41	20	61
Total		2038	1502	3540

Répartition des agents par sexe et classe d'âge



FOCUS - AGENTS NON TITULAIRES (ETP, PP)

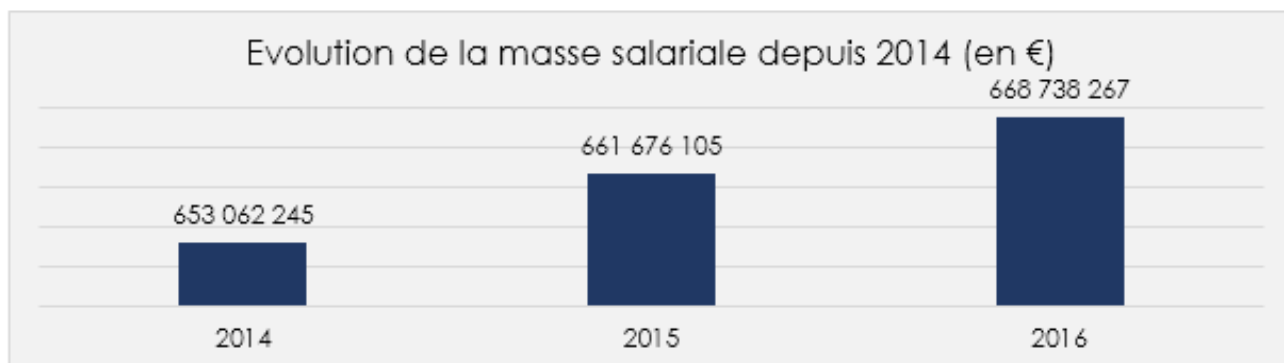
Ventilation des agents non titulaires par sexe et type de structure

Structure/AE	PP			ETP		
	F	M	Total	F	M	Total
Administration centrale	252	177	429	243	193	436
CABINET DU MINISTRE	23	22	45	23	41	64
CHARGES COMMUNES	1	2	3	1	2	3
DGLFLF	8	2	10	8	2	10
DGMIC	25	18	43	25	17	42
DGCA	30	18	48	30	17	47
DGP	38	23	61	35	22	57
IGAC	2	3	5	2	3	5
SECRETARIAT GENERAL	125	89	214	120	88	209
SCN	114	89	203	99	84	183
DGCA	27	11	38	26	10	36
DGP	87	78	165	73	74	146
Total général	366	266	632	342	277	619

Cette répartition par genre des agents non titulaires montre un taux beaucoup plus important de femmes en administration centrale (58%).

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES SALARIALES

Evolution de la masse salariale depuis 2014



Les variations importantes constatées d'une année à l'autre sur la ligne des rémunérations principales des agents titulaires résultent de la prise en compte du remboursement des mises à disposition d'agents du ministère auprès d'autres entités appartenant ou non à l'Etat.

En effet, ces remboursements se traduisent par une minoration de la dépense exécutée sur le compte des rémunérations principales des titulaires. Ils se sont élevés à :

- **5 530 604 euros en 2016**
- 6 465 434 euros en 2015
- 6 753 480 euros en 2014

Les indemnités évoluent en raison de plusieurs facteurs : effet des mesures catégorielles indemnitaires, des rachats de jours des compte-épargne temps, de la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Ce poste de dépense suit en outre l'évolution des dépenses de rémunérations principales, elles-mêmes liées aux flux d'entrées et des sorties.

Les prestations sociales et allocations diverses diminuent de 108,6 K€ après une hausse de 147,5 K€ entre 2014 et 2015.

La dépense de remboursement de transport, qui s'était stabilisée en 2014 et 2015 après avoir beaucoup progressé les années précédentes, diminue entre 2015 et 2016.

Les coûts moyens présents en 2016 par filière

Corps	IM moyen	TIB+IR+SFT (1)	Primes (2)	Rémunérations d'activité (3)=(1)+(2)
F. administrative	525	30 859	12 894	43 753
Catégorie A	693	40 921	21 444	62 365
ADMINISTRATEURS CIVILS	836	48 412	34 519	82 931
ATTACHE ADM. ETAT	570	34 260	15 051	49 311
EMPLOIS FONCTIONNELS	989	57 448	47 497	104 945
INSPECTEUR CONSEILLER CRÉATION	741	42 664	10 613	53 277
INSPECTEURS GENERAUX AFF.C.	1 187	68 371	42 134	110 504
Catégorie B	429	24 855	6 789	31 644
INFIRMIER(ES) ETAT	517	35 299	3 313	38 612

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	428	24 775	6 816	31 591
Catégorie C	371	21 601	5 542	27 143
ADJ.ADM. ETAT	371	21 601	5 542	27 143
F. scientifique	669	38 796	7 572	46 367
Catégorie A	710	41 165	8 095	49 260
ARCHITECTE URBANISTE	781	45 998	21 805	67 803
ASSISTANTS INGENIEURS	516	30 604	5 014	35 618
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	553	32 295	6 786	39 081
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	1 055	60 767	7 386	68 153
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	671	38 291	6 168	44 459
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	803	46 338	8 869	55 207
INGENIEUR DES MINES	963	55 278	47 347	102 625
INGENIEURS DE RECHERCHE	768	44 474	7 084	51 557
INGENIEURS D'ETUDES	616	35 470	5 095	40 565
Catégorie B	430	25 132	4 552	29 684
BIBLIO ASSIS SPECIA	497	28 872 €	4 087 €	32 959 €
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	419	24 247 €	4 600 €	28 847 €
TECHNICIENS DE RECHERCHE	466	28 252 €	4 456 €	32 708 €
Filière métiers d'art	429	24 778 €	4 865 €	29 643 €
Catégorie A	547	31 508 €	5 717 €	37 226 €
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	547	31 508 €	5 717 €	37 226 €
Catégorie B	440	25 401 €	4 652 €	30 053 €
TECHNICIENS D'ART	440	25 401 €	4 652 €	30 053 €
Catégorie C	367	21 331 €	4 963 €	26 295 €
ADJ.TECH. ETAT	367	21 331 €	4 963 €	26 295 €
Filière accueil et surveillance	380	21 798 €	5 736 €	27 534 €
Catégorie A	542	31 204 €	7 354 €	38 558 €
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	542	31 204 €	7 354 €	38 558 €
Catégorie B	439	25 165 €	6 570 €	31 735 €
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	439	25 165 €	6 570 €	31 735 €
Catégorie C	359	20 613 €	5 485 €	26 097 €
ADJOINTS TECHN. ASM	359	20 613 €	5 485 €	26 097 €
Filière enseignement	669	38 220 €	1 463 €	39 682 €
Catégorie A	669	38 220 €	1 463 €	39 682 €
PROF DES ENA	669	38 220 €	1 463 €	39 682 €
AGENTS CONTRACTUELS	669	39 446 €	707 €	40 153 €
TOTAL MINISTERE	521	30 345 €	7 547 €	37 892 €

- (1) Traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, supplément familial de traitement
(2) Majorations de traitement, nouvelle bonification indiciaire, primes et indemnités
(3) Total des rémunérations brutes
Ces montants ne comprennent pas les charges patronales, ni les prestations sociales.

Coûts moyens présents des titulaires par catégorie en 2016

Catégorie statutaire	IM moyen	TIB+IR+SFT (1)	Primes (2)	Rémunérations d'activité (3)=(1)+(2)
A	689	40 256 €	13 681 €	53 937 €
B	436	25 172 €	5 560 €	30 733 €
C	364	21 048 €	5 437 €	26 485 €
Contractuels A/B/C	669	39 446 €	707 €	40 153 €
Total ministère	521	30 345 €	7 547 €	37 892 €

Coûts moyens présents des non-titulaires par cadre de gestion «Albanel» en 2015

3- PROMOTION DE L'EGALITE FEMME/HOMME

PART DES FEMMES DANS L'ENCADREMENT SUPERIEUR

PART DES FEMMES SUR LES POSTES DE DIRECTION

	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2016	Part des femmes en 2015
Postes de directeurs d'administration centrale, chef de l'inspection générale					
Directeurs généraux et Secrétaire général	1	3	4	25%	25%
Autre *	3	4	7	43%	57%
Total	4	7	11	36%	45%
Postes d'encadrements d'administration centrale (hors postes de directeurs)					
Chefs de service	5	5	10	50%	44%
Sous-directeurs	5	16	21	24%	27%
Total	10	21	31	32%	32%

*DG adjoints, secrétaire général adjoint, délégué général à la langue française, chef de l'inspection générale des affaires culturelles

PART DES FEMMES SUR LES POSTES DE DIRECTION - SERVICES COMPETENCE NATIONALE (SCN)

	Nombre de postes de direction				Part des femmes en 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2016	
Directeurs généraux, directeurs	6	14	20	30%	32%

REMUNERATIONS COMPAREES FEMMES/HOMMES

Montant annuel moyen de primes versé et indice moyen de rémunération par filière et corps

	Cat. statutaire	FEMMES		HOMMES		[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes
		IM moyen	Montant moyen primes servies	IM moyen	Montant moyen primes servies	
Administrative						
ADMINISTRATEURS CIVILS	A	930	35 074 €	819	32 319 €	1,0
ATTACHE ADM. ETAT	A	581	11 911 €	604	12 864 €	1,0
EMPLOIS FONCTIONNELS	A	981	36 941 €	946	34 882 €	1,0
INFIRMIER(ES) ETAT	A	529	3 446 €			
ICCEAAC	A	685	8 930 €	692	8 871 €	1,0
INSPECTEURS GEN. AFF.C.	A	1 156	39 956 €	1 213	38 872 €	1,1
SECRETAIRES ADMIN. SD	B	435	4 970 €	436	4 954 €	1,0
ADJ.ADM. ETAT	C	376	3 920 €	363	3 763 €	1,0

Scientifique						
ARCHITECTE URBANISTE	A	696	15 173 €	804	18 137 €	1,0
ASSISTANTS INGENIEURS	A	498	3 219 €	506	3 407 €	1,0
BIBLIOTHECAIRES	A	534	4 404 €	510	5 016 €	0,8
CHARGE D'ETUDES DOC.	A	562	5 511 €	588	5 715 €	1,0
CONSERVAT.GAL BIB.	A	1 103	10 189 €	1 110	8 654 €	1,2
CONSERVATEUR DE BIB.	A	745	6 084 €	736	6 261 €	1,0
CONSERVATEURS DU PAT.	A	722	6 237 €	812	7 047 €	1,0
INGENIEURS DE RECHERCHE	A	728	6 237 €	755	6 429 €	1,0
INGENIEURS D'ETUDES	A	624	4 580 €	612	4 371 €	1,0
BIBLIO ASSIS SPECIA	B	494	3 553 €	445	3 833 €	0,8
SECRETAIRES DE DOC.	B	420	3 912 €	437	4 109 €	1,0
TECHNICIENS DE RECH.	B	450	3 473 €	469	3 648 €	1,0
MAGASINIER SPECIALISES	C	367	2 617 €	383	2 996 €	0,9
Métiers d'art						
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	A	530	5 128 €	571	5 168 €	1,1
TECHNICIENS D'ART	B	425	3 600 €	454	3 582 €	1,1
ADJ.TECH. ETAT	C	361	3 368 €	367	3 368 €	1,0
Accueil et surveillance du public						
INGENIEURS DES SERV. CUL.	A	502	4 575 €	562	5 630 €	0,9
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	B	409	2 965 €	443	3 133 €	1,0
ADJOINTS TECHN. ASM	C	351	2 120 €	361	2 239 €	1,0
Enseignement						
PROF. DES ENA	A	612	1 443 €	645	1 385 €	1,1

En 2016, 17 corps ont un indicateur égal à 1 (contre 15 en 2015), indiquant ainsi une répartition des primes femmes-hommes en lien avec l'indice détenu.

5 corps ont un indicateur supérieur à 1 qui montre une situation plus favorable pour les femmes (contre 1 en 2015).

3 corps ont un indicateur inférieur à 1 indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 10 en 2015).

La réduction des écarts est particulièrement visible sur la filière administrative. On peut y lire un effet positif des revalorisations qui ont suivi la mise en oeuvre du RIFSEEP.

4 - FORMATION

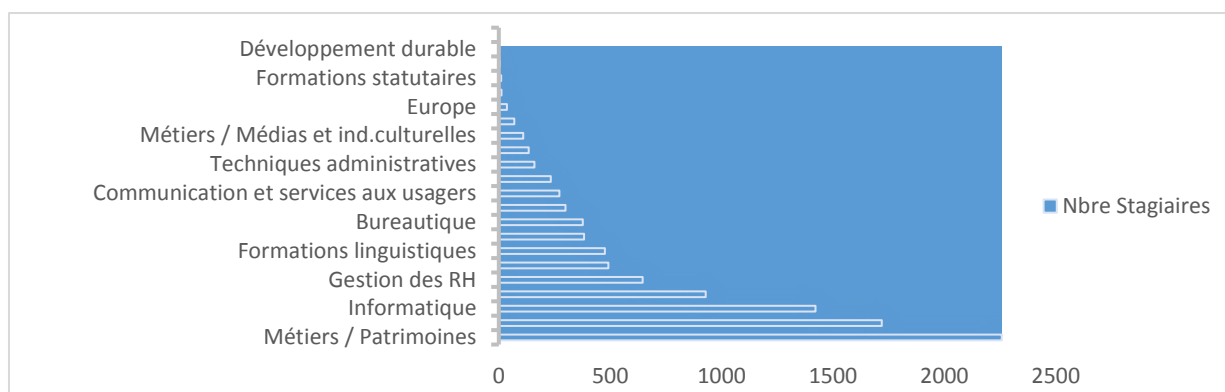
Offre de formation par les services d'administration centrale

2016	DGP	DGCA	DGMIC	SG	TOTAL
Nombre de sessions organisées	160	13	33	817	1 023
Dépenses de formation	843 727 €	34 527 €	99 321 €	2 597 198 €	3 574 773 €

2016	Nombre de stagiaires accueillis					Nbre de Jours de formation	Dépenses (€)
	A+	A	B	C	total		
DGP	171	1 438	890	849	3 348	8 717	843 727
DGCA	34	31	1	1	67	177	34 527
DGMIC	43	72	1	1	117	255	99 321
SG	341	2 263	1 864	2 044	6 512	14 288	2 597 198
TOTAL AC	589	3 804	2 756	2 895	10 044	23 437	3 574 773

Répartition du nombre de stagiaires accueillis par domaine

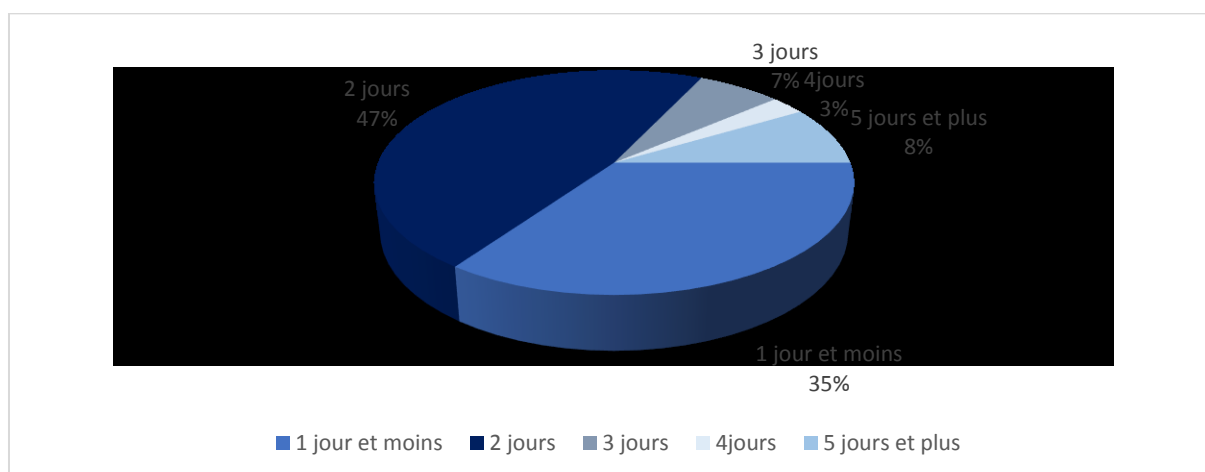
	A+	A	B	C	Stagiaires
Métiers / Patrimoines	122	1141	594	401	2258
Préparation aux concours	31	435	538	715	1719
Informatique	45	517	494	365	1421
Hygiène et sécurité	86	268	221	354	929
Gestion des RH	21	238	226	161	646
Economie finance et gestion	15	255	117	105	492
Formations linguistiques	44	154	112	166	476
Management	90	199	65	29	383
Bureautique	8	66	108	195	377
Accueil et post-recrutement	14	82	60	144	300
Com. et services aux usagers	4	91	70	107	272
Techniques juridiques	13	122	71	27	233
Techniques administratives	2	25	35	98	160
Achats publics	5	83	31	15	134
Métiers / Médias et ind.culturelles	37	70	0	3	110
Métiers / Création artistique	34	33	1	1	69
Europe	7	19	7	3	36
Bilan de compétences	1	5	2	4	12
Formations statutaires	10	0	1	0	11
VAE	0	1	3	1	5
Développement durable	0	0	0	1	1
Gestion politiques publiques	0	0	0	0	0
Total	589	3804	2756	2895	10044



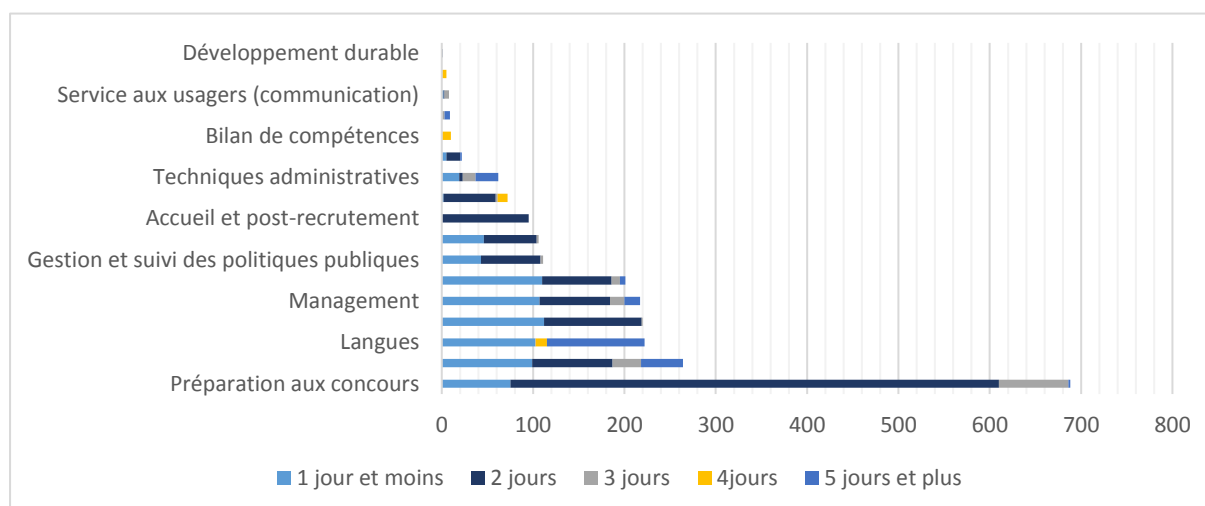
Répartition des agents d'administration centrale formés en 2015 par catégorie et par genre

	A+		A		B		C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Cumul
Effectif AC	293	282	271	512	81	245	146	281	791	1 320	2 111
Agents AC formés	53	82	221	374	103	271	119	269	496	996	1 492
Taux agents formés	18%	29%	82%	73%	127%	111%	82%	96%	63%	75%	71%

Répartition des stagiaires d'administration centrale formés par le SG en 2016 selon la durée des formations



Répartition des stagiaires par domaine selon la durée des stages suivis



5 - DONNES RELATIVES AU HANDICAP

19 personnes ont été recrutées au sein du MCC en 2016.

Ces nouveaux recrutements s'ajoutent aux agents déjà en poste au sein du ministère pour déterminer le taux d'emploi légal qui prend également en compte, pour son calcul, les montants mobilisés en commande publique auprès des entreprises adaptées et entreprises et services d'aide par le travail (ESAT).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
taux d'emploi	3,57%	4,12%	4,49%	4,79%	4,92%	5,22%	5,69%

L'objectif de taux d'emploi à atteindre pour l'ensemble des départements ministériels au terme de la loi de 2005 est de 6 %.

Tant que cet objectif n'est pas atteint, le ministère est tenu de contribuer au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la contribution versée au FIPHFP	1 480 636 €	1 189 554 €	951 478 €	758 466 €	686 646 €	493 618 €	196 659 €

Au-delà des chiffres, c'est une mission constante qui est menée sur le terrain. L'accompagnement des nouveaux arrivants, les aménagements de poste et le recours au financement du fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) constituent les principaux moyens mobilisés en faveur de cette politique.

1. E. 1. NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES COMPARE A L'OBJECTIF MCC

Cette politique s'est traduite en 2016 par 19 personnes recrutées au sein de notre ministère pour un objectif de 20 recrutements.

Ces recrutements en 2016 au MCC ont été répartis comme suit : 14 recrutements au titre de l'article 27 et 5 emplois réservés.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Objectif	23	25	28	32	30	32	20
Réalisation	24	29	30	33	30	29	19

Détail	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnels de catégorie A	2	1	3	1	3	1
Personnels de catégorie B	4	8	8	9	12	5
Personnels de catégorie C	20	20	21	19	14	13

6 - RELATIONS SOCIALES

Les instances de représentation et de concertation

Les comités techniques (CT) sont des instances de dialogue social régies par le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Siègent au sein de ces comités des membres de l'administration et des représentants du personnel, élus par les agents dépendant du périmètre concerné par le comité technique. Les dernières élections ont eu lieu en décembre 2014 et les mandats sont d'une durée de quatre ans. Ces instances ne sont plus paritaires en ce sens que les membres de l'administration ne votent plus les textes soumis aux CT.

Les attributions des comités techniques sont prévues par l'article 34 du décret précité :

« Les comités techniques sont consultés sur les questions et projets de textes relatifs :

- 1° A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;*
- 2° A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;*
- 3° Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;*
- 4° Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;*
- 5° Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;*
- 6° A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;*
- 7° A l'insertion professionnelle ;*
- 8° A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;*
- 9° A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux. Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé auprès de lui. Les comités techniques sont également consultés sur la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels définie par le décret du 19 septembre 2007 susvisé. Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire font l'objet d'une information des comités techniques. »*

Au sein du ministère de la Culture, la cartographie des comités techniques est encadrée par trois arrêtés :

- L'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;
- L'arrêté du 26 août 2014 instituant un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à l'Etablissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration ;
- L'arrêté du 26 août 2014 instituant des comités techniques et des comités d'hygiènes, de sécurité et des conditions de travail au musée du quai Branly, à l'Institut national de l'histoire de l'art et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Les CT sont ainsi répartis :

Comités	Présidence	Agents concernés	Gestion
Comité technique d'administration centrale (CTAC)	Secrétaire général ou directeur/directrice des ressources humaines	Directions générales Délégation générale Secrétariat général Services à compétence nationale	Secrétariat général
Comité technique spécial musées	Directeur/Directrice chargé(e) des musées	Services à compétence nationale listés dans l'arrêté susvisé	Direction générale des patrimoines
Comité technique spécial archives	Directeur/Directrice chargé(e) des archives	Services à compétence nationale listés dans l'arrêté susvisé	Direction générale des patrimoines
Comité technique spécial Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie	Administrateur général	Agents affectés dans le service	Locale

Ce bilan social s'attachera à détailler les comités techniques gérés par les services d'administration centrale (SG et DGP).

La représentation genrée dans les trois comités techniques gérés par l'administration centrale est la suivante :

INSTANCES	Nbre de membres	Répartition genrée des membres titulaires				Répartition genrée des membres suppléants			
		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
CTAC	10	6	60%	4	40%	6	60%	4	40%
CT Musées	10	5	50%	5	50%	7	70%	3	30%
CT Archives	10	5	50%	5	50%	5	50%	5	50%
TOTAL	30	16	53%	14	47%	18	60%	12	40%

Le comité technique d'administration centrale

Les résultats aux élections professionnelles de 2014

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC) -UNSA	232	9,45%	1
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	589	23,99%	3
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	363	14,79%	1
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) -FSU	197	8,02%	1
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	131	5,34%	0
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	943	38,41%	4
TOTAL			2 455	100,00%	10

Les points discutés au sein des comités techniques

En 2016, le comité technique d'administration centrale s'est réuni à cinq reprises dont une reconvoction :

- 7 avril ;
- 15 avril (reconvocation car défaut de quorum au CTAC du 7 avril) ;
- 15 juin ;
- 13 juillet ;
- 19 octobre.

Certains points, tels que le tableau de suivi des engagements, l'approbation des procès-verbaux des CTAC précédents et les questions diverses, sont inscrits régulièrement aux ordres du jour.

Les consultations sur les projets de textes ont été les suivantes :

Avis sur les projets d'organisation :

- Projet de rattachement du Centre de documentation du service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) au Bureau de la diffusion numérique des collections, Sous-direction des collections, au sein du Service des musées de France ;
- Evolution de l'organisation du service des ressources humaines (SRH) : transformation des pôles du département du recrutement, de la mobilité et de la formation, en bureaux (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général) ;
- Evolution de l'organisation du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI) : redéfinition des missions du département des programmes numériques (DPN) et du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie (DREST) (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général)
- Evolution du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques de la sous-direction de l'archéologie (projet d'arrêté instituant la restructuration du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques)
- Evolution des missions de la mission du contrôle interne financier (MCIF) du service des affaires financières et générales (SAFIG) (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général)
- Projet d'organigramme de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine ;
- Projet de règlement intérieur du musée des plans et reliefs.

Avis sur :

- Les plans de formation 2016 sur le périmètre du CTAC ;
- Le projet de décision instituant la commission formation d'administration centrale.

Informations spécifiques :

- Point sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale du Ministère ;
- Bilan social de l'administration centrale ;
- Point sur la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels ;
- CAMUS 2019 : mise en œuvre du SPSI d'administration centrale.

Le comité technique spécial musées

Les résultats aux élections professionnelles

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC) -UNSA	20	3,42%	0
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	79	13,50%	1
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	163	27,86%	3
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) -FSU	65	11,11%	1
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	22	3,76%	0
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	236	40,34%	5
TOTAL			585	100,00%	10

Les points discutés au comité technique

En 2016, le comité technique spécial Musées s'est réuni à deux reprises :

- 27 janvier ;
- 30 novembre.

Avis sur les projets d'organisation :

- Point relatif à la situation des personnels du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) : projet de reprise de la mission de soutien au réseau des bibliothèques du SBADG par le SCN C2RMF.

Informations spécifiques :

- Point formation continue à la DGP : bilan de l'année 2015, offre de formation 2016 ;
- Point emplois dans les musées (suite du CT spécial Musées du 3 décembre 2015) ;
- Point sur la mission Musées du XXIème siècle ;
- Point sur l'application micromusée ;

Particulièrement, concernant le SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) :

- Point relatif à la situation des personnels du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) : projet de rattachement du Centre de documentation au Bureau de la diffusion numérique des collections/Sous-direction des collections/Service des musées de France/DGP ;
- Point de suivi sur la restructuration du SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) ;

Particulièrement, concernant le SCN Musée Magnin :

- Présentation par l'IGAC de la mission d'audit flash sur le musée national Magnin ;

Certains points, tels que l'approbation des procès-verbaux des CT précédents, sont inscrits régulièrement aux ordres du jour.

Il est à noter la tenue d'autres réunions associant les organisations syndicales représentées au CT spécial Musées. Celles-ci ont portées sur la mission Musées du XXIème siècle :

- le 13 juin, réunion de présentation de la mission Musées du XXIème siècle ;
- le 9 novembre, groupes de travail relatifs à la mission Musées du XXIème siècle.

Le comité technique spécial archives nationales

Les résultats aux élections professionnelles

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC) -UNSA	7	1,62%	0
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	114	26,45%	3
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	84	19,49%	2
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) -FSU	13	3,02%	0
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	36	8,35%	1
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	177	41,07%	4
TOTAL			431	100,00%	10

Les points discutés au comité technique

En 2016, le comité technique spécial Archives s'est réuni à trois reprises :

- 11 juillet ;
- 14 octobre ;
- 25 novembre.

Avis sur les projets d'arrêté :

- Projet d'arrêté désignant la restructuration des Archives nationales, service à compétence nationale, comme une opération ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008

Avis sur les projets d'organisation :

- Projet d'organigramme des ANOM.

Informations spécifiques :

- Point emplois dans les SCN Archives : Effectifs AN/ANOM/ANMT par service, par corps, par filière, agents non-titulaires (évolution 2013-2015) ;
- Point d'information sur les avancées du groupe de travail relatif à la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives ;
- Point relatif à la loi sur le numérique et son implication en matière d'archives ;
- Conséquences et mesures prises suite aux inondations dans les services d'Archives ;
- Registres entrées-sorties des agents non-titulaires des trois SCN ;
- Point de situation sur la circulaire relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives ;
- Réforme et passage à la RIFSEEP : calendrier, groupes constitués, critères de groupe.

Particulièrement, concernant le SCN Archives nationales :

- Point de situation relatif au SCN Archives nationales, site de Fontainebleau [réalisation de points réguliers] ;
- Projet de protocole d'accord relatif au volet social de la restructuration du site des Archives nationales de Fontainebleau ;
- Schéma directeur des Archives nationales ;
- Régimes indemnitaires des personnels de la filière documentation (secrétaires de documentation et chargés d'études documentaires) du SCN Archives nationales sur la base d'une étude transmise par les représentants des personnels.

- Particulièrement, concernant le SCN Archives nationales du monde du travail :*
- Restitution du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) relatif aux Archives nationales du monde du travail ;

Certains points, tels que l'approbation des procès-verbaux des CT précédents, sont inscrits régulièrement aux ordres du jour.

Il est à noter la tenue d'autres réunions associant les organisations syndicales représentées au CT spécial Archives. Celles-ci ont portées sur un projet de protocole d'accord relatif au volet social de la restructuration du site des Archives nationale de Fontainebleau. Des groupes de travail se sont ainsi tenus les 5, 9, 12, 16 et 26 septembre. Le 7 novembre, après cette phase de négociation, ce protocole d'accord n'est finalement pas validé.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est l'institution représentative du personnel dotée de pouvoirs délibératifs pour l'ensemble des questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Le CHSCT est l'instance spécialisée, placée auprès du comité technique (CT) pour toutes questions entrant dans son champ de compétence.

Cette instance est régie par les articles 29 à 78 du décret 82-453 modifié et par le guide juridique d'application du décret du 10 avril 2015.

Le CHSCT est composé de la ou des autorités auprès desquelles ils sont placés (chef de service), le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ainsi que des représentants du personnel (cf. Article 39, décret 82-453 modifié).

Rappels sur le fonctionnement

Le comité tient au moins trois séances annuelles sur convocation du président, à son initiative ou dans un délai de deux mois sur demande écrite de la moitié des membres titulaires du personnel. En outre, le CHSCT est réuni à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves (cf. Article 69, décret 82-453 modifié).

Missions et compétences du CHSCT

Le CHSCT a pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels des services relevant de son champ de compétence, y compris les travailleurs temporaires employés par une entreprise extérieure.

Il doit également veiller à l'observation de prescriptions réglementaires adoptées dans ce but et analyser les conditions de travail et les risques professionnels exposant les personnels.

Par ailleurs, le CHSCT a les mêmes compétences sur le champ des enquêtes relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles ainsi que sur le champ d'expertise que celles prévues par le code du travail.

Compétence en raison des matières :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches) ;

- l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration) ;
- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme ;
- la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes ;
- la durée du travail ;
- l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté) ; les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.

Compétence à l'égard des personnes :

- les femmes, pour faciliter leur accès à tous les emplois et répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- les travailleurs placés sous la responsabilité du chef de service et notamment les travailleurs temporaires (co-activité) ;
- les travailleurs handicapés.

Compétence dans des situations de risques particuliers :

- lorsque des travaux sont effectués par une entreprise extérieure ;
- lors de l'implantation, du transfert ou de modification d'une installation soumise à autorisation en application de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1976 relative aux installations classées pour l'environnement ;
- lorsqu'un établissement voisin expose les agents de son ressort à des nuisances particulières (audition du chef d'établissement voisin).

Découlent de ses missions des consultations obligatoires et des attributions concrètes telles que la protection des agents, l'amélioration des conditions de travail, l'analyse des risques ou encore la veille sur la mise en œuvre des dispositions légales relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Au sein du ministère de la Culture, la cartographie des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est encadrée par trois arrêtés :

- L'arrêté du 22 juillet 2014 instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de la culture ;
- L'arrêté du 26 août 2014 instituant un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à l'Etablissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration ;
- L'arrêté du 26 août 2014 instituant des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au musée du quai Branly, à l'Institut national de l'histoire de l'art et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Les CHSCT sont ainsi répartis :

CHSCT	Présidence	Agents concernés	Gestion
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale (CHSCTAC)	Secrétaire général	Directions générales Délégation générale Secrétariat général Services à compétence nationale	Secrétariat général
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial musées	Directeur/Directrice chargé(e) des musées	Services à compétence nationale listés dans l'arrêté susvisé	Direction générale des patrimoines

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial ANMT-ANOM	Directeur/Directrice chargé(e) des archives	Services à compétence nationale listés dans l'arrêté susvisé	Direction générale des patrimoines
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial patrimoine	Chef de service chargé du patrimoine	Services à compétence nationale listés dans l'arrêté susvisé	Direction générale des patrimoines
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Mobilier national	Administrateur général	Service à compétence nationale du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie	Mobilier national
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des musées et domaines de Compiègne et de Blérancourt	Chef des services	Agents affectés dans le SCN concerné	Chaque structure de façon autonome
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre de recherche et de restauration des musées de France	Chef des services	Agents affectés dans le SCN concerné	Chaque structure de façon autonome
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Musée national et domaine du château de Pau	Chef des services	Agents affectés dans le SCN concerné	Chaque structure de façon autonome
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail Musée de l'archéologie nationale et domaine de Saint-Germain-en-Laye	Chef des services	Agents affectés dans le SCN concerné	Chaque structure de façon autonome
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des Archives nationales	Chef des services	Agents affectés dans le SCN concerné	Chaque structure de façon autonome

La représentation genrée dans les cinq CHSCT gérés par l'administration centrale est la suivante :

INSTANCES	Nbre de membres	Répartition genrée des membres titulaires				Répartition genrée des membres suppléants			
		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
CHSCTAC	7	4	57%	3	43%	4	57%	3	43%
CHSCT ANMT-ANOM	3	2	67%	1	33%	1	33%	2	67%
CHSCT Musées*	7	5	71%	2	29%	2	29%	4	57%
CHSCT Patrimoines*	4	3	75%	1	25%	1	25%	2	50%
TOTAL	28	19	68%	9	32%	10	36%	16	57%

* un siège de membre suppléant reste vacant depuis la création de l'instance.

Ce bilan social s'attachera à détailler les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail gérés par les services d'administration centrale (SG et DGP).

Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale

Les résultats aux élections professionnelles

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC) -UNSA	232	9,45%	0
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	589	23,99%	2
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	363	14,79%	1
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) -FSU	197	8,02%	0
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	131	5,34%	0
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	943	38,41%	4
TOTAL			2 455	100,00%	7

Les points discutés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

En 2016, le CHSCT d'administration centrale s'est réuni à cinq reprises :

- le 16 février
- le 12 avril (réunion exceptionnelle sur la situation de la DGLFLF)
- le 25 mai
- le 29 septembre
- le 24 novembre

Consultations pour avis sur les points suivants :

- Impact sur les conditions de travail de la restructuration du BEUIA - Bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques
- Présentation du projet d'implantation des services de la DGCA - Direction générale de la création artistique - issu du projet de service
- Evolution du service des chauffeurs de la DGCA
- Projet d'évolution de l'organisation au sein du SCPCI - Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (DREST et DPN)
- Intégration de la délégation à la photographie au sein de la DGCA
- Présentation de la charte pour l'utilisation de la suite Microsoft Office
- Outils informatiques : impact sur les conditions de travail des projets C012 (SAFIR – Système d'achat formalisé et d'information en retour) et C057 (Gestion des relations publiques et invitations presse et réception) du schéma Condorcet

Consultations pour information sur les points suivants :

- Suivi de situation de la DGLFLF - Délégation générale à la langue française et aux langues de France
- CAMUS 2019 : mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale
- Projet d'évolution de l'organisation au sein du SCPCI - Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (DREST et DPN)
- Présentation de la transformation des pôles du DRMF - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - en bureaux
- Bilan de la mise en œuvre du projet de service de la DGCA - Direction générale de la création artistique
- Modalités de suivi de la mise en œuvre de la Charte sociale en administration centrale : méthodologie du bilan annuel
- Recrutement de personnes en situation de handicap en 2015
- Elaboration du programme 2016 des visites du CHSCT
- Calendrier de conception et de mise en œuvre des outils informatiques pour 2016
- Outils informatiques propres à l'administration centrale : présentation des projets lancés en 2016 et mis en production avant 2017, ayant des conséquences sur les conditions de travail
- Outils informatiques : présentation de la méthodologie d'évaluation des impacts sur les conditions de travail
- Projets de déménagements d'agents du SG (SCPCI, SAFIG, DICOM, DPM, DSM, DAT...) et de la DGP (Sous-direction de l'archéologie)
- Présentation des principes régissant les déménagements au sein de l'administration centrale
- Projet d'installation de ruches sur le toit de l'immeuble des Bons-Enfants
- Point d'information sur la transformation du contact RH

Certains points, tels que l'approbation des procès-verbaux des réunions précédentes du CHSCT-M, le tableau de suivi et les questions diverses, sont systématiquement inscrits aux ordres du jour des séances ordinaires.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial musées

Les résultats aux élections professionnelles

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC)-UNSA	15	6,20%	0
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	46	19,01%	1
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	62	25,62%	2
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC)-FSU	8	3,31%	0
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	7	2,89%	0
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	104	42,98%	4
TOTAL			242	100,00%	7

Les points discutés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

En 2016, le CHSCT spécial Musées s'est réuni à quatre reprises :

- 3 et 4 février (1,5 jours, séances principalement consacrées à l'examen des DUERP et des Programmes d'actions des SCN couverts par le CHSCT) ;
- 10 mai (séance principalement consacrée à l'examen des DUERP et des programmes d'actions des SCN couverts par le CHSCT) ;
- 27 septembre ;

- 12 décembre (séance extraordinaire consacrée au SCN Musée du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny).

En 2016, le CHSCT spécial Musées a effectué une visite de site :

- 7 et 8 septembre, visite du SCN Musée de la Préhistoire (visite des espaces de travail du site).

Sujets communs aux différents SCN	– Calendrier de réunions (pour information) et de visites (pour avis) ; – Programme national de prévention des risques professionnels pour l'année 2016 (pour information) ; – Diagnostic RPS 2015 (pour information) ; – Dotations habillement (pour information) ; – Point sur le plan Vigipirate et les mesures concrètes mises en œuvre dans les établissements (pour information) [Point inscrit à deux reprises].
Sujets particuliers par SCN	<i>SCN Service des bibliothèques des Archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) :</i> – Point sur l'intégration des missions du SBADG au C2RMF (pour information). <i>SCN Musée du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Point sur les travaux (pour information) ; – Projet de règlement intérieur (pour avis) ; – Suivi des travaux Cluny IV (pour information) ; – Conditions de travail des agents travaillant dans l'atelier muséographique situé dans les sous-sols (pour information) ; – Sécurité et sûreté au Musée du Moyen-Âge, thermes et hôtel de Cluny (pour information). <i>SCN Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau :</i> – Approbation du CR de la visite des musées de l'Île d'Aix – Musée napoléonien et Musée africain ; – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Suivi des travaux dont question relative à l'amiante (pour information). <i>SCN Musée de la Renaissance :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis). <i>SCN Musée de Port Royal des Champs :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis). <i>SCN Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis). <i>SCN Musée Magnin :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Point sur la situation des conditions de travail au Musée Magnin (pour information). <i>SCN Musées du XXème siècle des Alpes-Maritimes :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis). <i>SCN Musée de la Préhistoire :</i>

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ;
- Bilan de la visite des 7 et 8 septembre 2016 (pour information) ;
- Conséquences des ondes du portique de sécurité (pour information) ;
- Désordres et chaleur dans le bâtiment administratif (pour information) ;
- Problématique de la restauration (pour information) ;
- Solution concernant les fientes de pigeon (ancien musée) (pour information).

Certains points, tels que l'approbation des procès-verbaux des CHSCT précédents, le tableau de suivi et l'examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail, sont inscrits régulièrement aux ordres du jour.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial ANMT-ANOM

Les résultats aux élections professionnelles de 2014

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC) -UNSA	0	0,00%	0
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	23	52,27%	2
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	2	4,55%	0
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) -FSU	2	4,55%	0
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	2	4,55%	0
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	15	34,09%	1
TOTAL			44	100,00%	3

Les points discutés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

En 2016, le CHSCT spécial ANMT-ANOM s'est réuni à deux reprises :

- 28 janvier (séance principalement consacrée à l'examen des DUERP et des programmes d'actions des SCN couverts par le CHSCT) ;
- 11 octobre.

Sujets communs aux différents SCN	– Désignation du Secrétaire du CHSCT spécial ANMT-ANOM (pour avis) ; – Calendrier de réunions (pour information) et de visites (pour avis) ; – Programme national de prévention des risques professionnels pour l'année 2016 (pour information).
Sujets particuliers par SCN	<i>SCN Archives nationales du monde du travail :</i> – Approbation du CR de la visite aux ANMT du 10 novembre 2015 (pour avis) ; – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Résultats des questionnaires de la démarche RPS aux ANMT (pour information) ; – Programme de travaux des ANMT (pour avis) ; – Démarche relative aux risques psycho-sociaux aux ANMT : restitution de la réunion du groupe de travail interne du 4 mai 2016 et modalités de poursuite de ces travaux (pour information). <i>SCN Archives nationales d'outre-mer :</i> – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ;

- Projet d'enquête sur les risques psycho-sociaux aux ANOM (pour information) ;
- Projet d'organigramme des ANOM (pour avis) [Point inscrit à deux reprises] ;
- Nomination d'un agent de prévention aux ANOM (pour information) ;
- Bilan 2015 du Médecin de prévention des ANOM (pour information) ;
- Démarche relative aux risques psycho-sociaux aux ANOM : présentation des résultats du dépouillement des questionnaires et des premiers résultats des groupes de travail (pour information).

Certains points, tels que l'approbation des procès-verbaux des CHSCT précédents, le tableau de suivi et l'examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail, sont inscrits régulièrement aux ordres du jour.

2.1 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial patrimoine

a. Les résultats aux élections professionnelles de 2014

Listes	Union de rattachement	Nom du syndicat	Nbre de voix	% des voix	Nbre de sièges
1	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Syndicat national des services culturels (SNSC) -UNSA	3	3,41%	0
2	Confédération CFDT	CFDT-Culture	14	15,91%	1
3	Solidaires fonction publique	SUD Culture solidaires	13	14,77%	0
4	Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) -FSU	40	45,45%	2
5	Confédération générale des cadres (CGC)	Syndicat national des conservateurs des musées de France -CGC	2	2,27%	0
6	Confédération CGT	Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture)	16	18,18%	1
TOTAL			88	100,00%	4

b. Les points discutés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

En 2016, le CHSCT spécial Patrimoine s'est réuni à trois reprises :

- 30 mars (séance principalement consacrée à l'examen des DUERP et des programmes d'actions des SCN couverts par le CHSCT) ;
- 15 juin ;
- 8 novembre.

En 2016, le CHSCT spécial Patrimoine a effectué une visite de site :

- 18 février, visite du SCN Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) (visite des espaces de travail du site).

Sujets communs aux différents SCN	– Désignation du Secrétaire du CHSCT spécial Patrimoine (pour avis) ; – Calendrier de réunions (pour information) et de visites (pour avis) ; – Programme national de prévention des risques professionnels pour l'année 2016 (pour information) ; – Diagnostic RPS 2015 (pour information).
	SCN Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) : – Manuel des procédures de sécurité en milieu hyperbare applicables aux activités placées sous le contrôle du DRASSM (pour avis) ; – Les problèmes d'invalidité liés à la perte d'audition et leur traitement inégal entre privé et public (pour information) ; – Déploiement de ARP (pour avis) ; – Démarche RPS (pour information) ;

Sujets particuliers par SCN	– Suite de la démarche RPS (pour information). <i>SCN Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) :</i> – Approbation du CR de la visite du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) réalisée le 18 février 2016 (pour avis) ; – Point d'étape sur le document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (pour information) ; – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Point d'étape de la démarche RPS (pour information) [Point inscrit à deux reprises]. <i>SCN Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAPA) :</i> – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels – site de Charenton-le-Pont (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Projet d'organigramme (pour avis). – Programme d'actions 2016 pour le site de Charenton-le-Pont (pour avis) ; – Rapport de visite d'inspection en matière de santé et sécurité au travail (pour information) ; – Le sentier piétonnier sur le site de Saint-Cyr (pour information) ; – Création d'un restaurant sur le site de Saint-Cyr (pour information) ; – Éclairage des bureaux (lumière du jour) (pour information). <i>SCN Musée des Plans-reliefs :</i> – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (pour information) et Programme d'actions 2016 (pour avis) ; – Projet de règlement intérieur (pour avis).
---	--

Certains points, tels que l'approbation des procès-verbaux des CHSCT précédents, le tableau de suivi et l'examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail, sont inscrits régulièrement aux ordres du jour.